

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 avril 2020  
par voie de téléconférence.**

Sont présents : M. Lucien Mongrain, maire  
M. Godfrey Plachta, conseiller siège numéro 1  
M. Réjean Lahaie, conseiller siège numéro 2  
M<sup>me</sup> Caroline Naud, conseillère siège numéro 3  
M<sup>me</sup> Lise Roy Guillemette, conseillère siège numéro 4  
M<sup>me</sup> Ninon Fortier, conseillère siège numéro 5

Assiste également à cette séance la directrice générale et secrétaire-trésorière Nicole Léveillé, qui fait fonction de secrétaire.

Est absente : M<sup>me</sup> Judith St-Arneault, conseillère siège numéro 6

**Ouverture de la séance**

Monsieur Lucien Mongrain ouvre la séance. Les personnes présentes s'identifient individuellement.

2020-04-60

**Consentement à tenir cette réunion en conférence téléphonique**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance du 6 avril 2020 par conférence téléphonique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ninon Fortier, appuyée par Lise Roy Guillemette et résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos à 18 h 45, et que les membres du conseil et la secrétaire-trésorière/ directrice générale puissent y participer par conférence téléphonique.

2020-04-61 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Réjean Lahaie et unanimement résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec la mention que le point « Questions diverses » demeure ouvert.

2020-04-62 **Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mars 2020**

Considérant que les membres du conseil municipal de Trois-Rives ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 2 mars 2020;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Réjean Lahaie et unanimement résolu de l'approuver, avec dispense de lecture.

2020-04-63 **Rapport des activités de l'année 2018 du Service de sécurité incendie (S.S.I.) de la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice**

Considérant que le Ministère de la Sécurité publique demande que la municipalité adopte par résolution le rapport des activités de l'année 2018 du Service de sécurité incendie (S.S.I.) de la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice;

Considérant que le conseil municipal en avait pris connaissance puisqu'il avait été déposé à l'assemblée municipale de février 2019;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Réjean Lahaie et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives approuve ce rapport.

2020-04-64 **Mandat au Service d'ingénierie de la MRC de Mékinac**

Considérant que la programmation des travaux présentée par la municipalité dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), pour ses infrastructures de voirie locale, a été autorisée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et celui des Transports;

Considérant que les priorités pour 2020 sont la mise en forme et l'asphaltage du chemin du Lac-Mékinac sur une distance d'environ 1 kilomètre;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu, de mandater le service d'ingénierie de la MRC de Mékinac pour faire les relevés de terrain, la préparation des plans et devis et des documents d'appel d'offres, l'analyse des soumissions ainsi que la surveillance des travaux décrits ci-dessus.

2020-04-65 **Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports Volet entretien du réseau local (ERL)**

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 52 381 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Pour ces motifs, sur une proposition de Lise Roy Guillemette, appuyée par Ninon Fortier il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Trois-Rives informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

**2020-04-66 Demande d'appui de Cogeco Connexion inc.**

Considérant que la municipalité de Trois-Rives a reçu une communication de Cogeco Connexion inc dans le cadre de ses activités de consultation avec les établissements-clés et organismes qui contribuent au développement communautaire, en rapport avec son projet visant à étendre son réseau à large bande dans notre municipalité et dans notre région;

Considérant que la population de Trois-Rives bénéficierait certainement de l'accès aux services Internet à large bande actuellement déficient dans certains secteurs de son territoire;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Caroline Naud et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives :

- Appuie les démarches actuelles de Cogeco Connexion inc. et considère que les services Internet haute vitesse, lorsque disponibles, seront fortement utilisés pour le bénéfice de ses entreprises et de ses concitoyens;
- Encourage fermement le CRTC et les gouvernements du Canada et du Québec à considérer les projets proposés par Cogeco Connexion, afin que tous les membres de notre collectivité puissent pleinement contribuer au développement social et économique de notre communauté.

**2020-04-67 Travaux de conciergerie au 258, chemin Saint-Joseph**

Considérant la démission de madame Renée Mongrain du poste de concierge de l'hôtel de ville de Trois-Rives;

Considérant que madame Nancy Parisella est intéressée à combler ce poste pour le reste de l'année 2020;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu que le conseil municipal reconduise pour le reste de l'année 2020, le même montant forfaitaire qu'en 2019 pour ce travail.

2020-04-68

## **Offre d'emploi – Adjoint administratif / Adjointe administrative**

Considérant que les curriculum vitae transmis au Groupe Consilium en rapport avec l'offre d'emploi relié au poste Adjoint administratif / Adjointe administrative ont été analysés;

Considérant que celui de madame Marie-Josée Jean semble tout à fait répondre aux exigences du poste affiché;

Considérant que l'entrevue d'emploi qui s'est déroulée le 11 mars 2020 s'est avérée satisfaisante;

Considérant que le Groupe Consilium n'a toutefois pas pu lui faire passer le test de français à cause des restrictions reliées à l'état d'urgence qui sévit (COVID-19);

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Réjean Lahaie et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives signifie à madame Jean son vif intérêt à l'engager au poste en question, conditionnellement à sa réussite du test de français.

Il est également résolu de lui mentionner qu'aucune date d'embauche ne peut toutefois être fixée à ce jour, en raison de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement du Québec.

### **Correspondance**

Les lettres suivantes ont été portées à l'attention du conseil savoir :

- De Nadia Brisson, adjointe au directeur de cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, qui accuse réception de la résolution 2020-02-40 concernant le dépôt de la pétition *Baux de villégiature*. Elle confirme qu'elle recevra toute la considération requise.
- Du Comité de l'album des finissants 2019-2020 de l'école secondaire Paul-Le Jeune qui tient à remercier le conseil municipal pour la commandite accordée.

2020-04-69

Sur la proposition de Lise Roy Guillemette, appuyée par Caroline Naud il est unanimement résolu d'attester de ce dépôt.

### **Rapport des dépenses**

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées selon l'article 5 du règlement 07-09 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, totalisant 11 767,92 \$ dont voici le détail :

Salaires administration	Sem. du 23 fév. et du 1, 8, 15 et 22 mars	7 607,20
Renée Mongrain	Service de conciergerie mois de mars	650,00

Service-Cité Propre	Collecte des encombrants 2019	689,85
Hydro-Québec	Éclairage public	254,81
Xerox Canada Ltée	Photocopies	86,14
Banque Laurentienne	Remboursement trop payé	630,68
Hydro-Québec	Électricité hôtel de ville, garage et patinoire	937,36
CNESST	Frais de gestion + ajustement	19,98
Club Fadoq St-Joseph	Aide financière 2020	596,90
MRC de Mékinac	Renouvellement bail concassé	295,00

2020-04-70 Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Caroline Naud il est unanimement résolu d'attester de ce dépôt.

2020-04-71 **Approbation de la liste des comptes à payer**

Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Caroline Naud il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives approuve la liste des comptes à payer au 6 avril 2020 totalisant 38 606,15 \$.

Ministre du Revenu	Retenues et cotisations + CNESST 3 mois	10 368,10
Receveur Général	Retenues et cotisations 3 mois	3 848,75
Lucien Mongrain	Rémunération et allocation	1 149,38
Godfrey Plachta	Rémunération et allocation	392,59
Réjean Lahaie	Rémunération et allocation	342,59
Caroline Naud	Rémunération et allocation	392,59
Lise Roy Guillemette	Rémunération et allocation	392,59
Ninon Fortier	Rémunération et allocation	392,59
Judith St-Arneault	Rémunération et allocation	392,59
Lucien Mongrain	Frais de déplacement	130,56
Réjean Lahaie	Frais de déplacement	13,44
Ninon fortier	Frais de déplacement	24,96
Nicole Léveillé	Frais de déplacement	35,52
Monique Bernier	Frais de déplacement	111,36
Télébec Ltée	Service téléphonique	121,79
Télus Mobilité	Téléphone cellulaire	24,00
Groupe CLR	Temps d'onde radio	17,25
Service Cité-Propre	Collecte et transport ordures mars	6 182,50
Mach. W. St-Arnault & Fils	Travaux de voirie	5 729,20
Novesco inc	Fourniture de bureau	228,08
MRC de Mékinac	Cahier publicitaire et enfouissement Régie février	2 426,74
Coopérative de Solidarité Mékinac	Produits d'entretien et divers	31,36
Rona inc	Matériaux de rénovation hôtel de ville	2 031,02
ADN Communication	Application WEB « Alertes municipales »	30,93
Daniel durocher	Achat 1 lumière de rue	570,68
Batterie Mauricie	Achat batterie camion Ford	172,41
Infotek Mékinac	Fourniture de bureau	49,44
La Capitale assureur...	Assurances collectives	700,12

L'Hebdo St-Maurice	Parution avis public	402,41
Télécommunications Xittel	Service téléphonique	32,74
Hydro-Québec	Éclairage public	514,72
Chantal Cossette	Remboursement trop payé	1 353,15

### **Paiement préautorisé**

Régime retraite des employés municipaux	Cotisations de mars	608,18
---	---------------------	--------

2020-04-72

### **Résolution modifiant le taux d'intérêt et le taux de pénalité décrétés pour l'année 2020 et applicables à toute somme due à la municipalité**

Considérant qu'en vertu de l'article 981 du Code municipal (CM) du Québec, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2019-12-215 prévoyant que le taux d'intérêt applicable au montant des taxes qui demeure impayé et à toute somme due à la municipalité est fixé à 8 % par année;

Considérant que cette résolution prévoit également qu'en vertu de l'article 250.1 de la Loi sur la Fiscalité municipale (LFM), le taux de pénalité applicable aux montants précités est fixé à 5 % par année;

Considérant que la loi prévoit que le taux d'intérêt (art 981 CM) et la pénalité (art 250.1 LFM) peuvent être fixés et modifiés par résolution.

Considérant la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison de la COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la municipalité désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt et de pénalité applicables aux comptes 2020;

En conséquence, il est proposé par Caroline Naud, appuyée par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu que le taux d'intérêt et celui de la pénalité applicables aux taxes et comptes produits en 2020 qui demeurent impayés en date du 12 mars 2020, sont établis à 0 % par année et que ces taux s'appliquent pour le reste de l'année à courir.

2020-04-73

### **Clôture de la séance**

Il est proposé par Godfrey Plachta., appuyé par Ninon Fortier et unanimement résolu, d'autoriser la levée de l'assemblée.